



# LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



## SOMMAIRE

### SPECIAL CE

- ARGENT TROP CHER !
- RÈGLEMENTATION URSSAF
- BONS CADEAUX DE NOEL
- RESTAURATION

Directrice de publication  
Dominique TABARIE

Conception  
Branislav PETROVSKI

Ont participé  
à ce numéro

Octavio PEREIRA  
Emmanuelle GUILLON  
Jean -Christophe MONTERA  
Antonio ALLEGRI  
Radouane ALLAMI  
Eric SANCHEZ  
Dalila SAIDI  
Christophe LECOQ

Téléphone :  
01 58 38 81 61

Courriel :  
contact@unsa-generalis.com

## SPECIAL CE !

### Argent trop cher !

Aujourd'hui, les **Activités Sociales et Culturelles (ASC)**, dont le budget global s'élève à **5 millions d'euros** (ce qui représente près de 900 €/salarié) sont gérées par le bureau du CE composé de la CGT, la CFDT et la CFE-CGC.

**L'UNSA** a choisi de ne pas faire partie de ce bureau car les choix qui sont faits et la politique de distribution des prestations, ne nous conviennent pas.

Nous considérons que les ASC doivent être gérées de façon plus équitable entre les salariés, sans créer de discrimination positive et en défavorisant trop fortement certains salariés.

Le secrétaire du CE, dont nous ne remettons pas en cause l'intégrité ni la volonté de bien faire, le reconnaît implicitement.

**Les célibataires sans enfants ou les couples n'ayant plus d'enfant à charge ne reçoivent quasiment rien** et le quotient familial est calculé de telle manière que trop de salariés reçoivent trop peu de prestations.

Pourtant rien ne change.



**L'UNSA** souhaite une redistribution plus équitable.

Il faut continuer, bien entendu, à gratifier les enfants (**L'UNSA est d'ailleurs à l'origine des voyages pour les enfants !**) mais il ne faut pas oublier les salariés qui n'en n'ont pas, ou ceux dont les enfants ont grandi et ne sont plus à charge.

L'argent du CE c'est l'argent des salariés, **notre argent !**

Il **doit être distribué avec une plus grande équité** et selon de nouveaux critères. Autrement, cela continuera comme aujourd'hui avec les déséquilibres que vous constatez certainement en votre défaveur.

Vous entendrez sûrement que ce que nous souhaitons faire n'est pas possible, nous vous garantissons que si !

Nous aurons l'occasion de vous expliquer en détail quelles sont nos idées pour faire changer les choses.

En attendant portez -vous bien et méfiez-vous des contrefaçons

Bises .



## RÉSERVES DU CE : LE RETOUR

L'expert-comptable, lors du vote du budget social du CE, a confirmé que les réserves s'élevaient à **261 000 €, soit près de 60 € par salarié**. Les élus UNSA ont demandé 3 fois au bureau de les distribuer aux salariés. Le bureau a encore répondu au dernier CE qu'il étudierait cette proposition et qu'il la soumettrait au vote des élus lors de la consolidation des comptes en mars 2019, malgré **le risque d'imposition des prestations sociales**.

**A 2 mois des élections : bizarre ! Vous avez dit bizarre ?**

### RÈGLEMENTATION URSSAF :

Faut arrêter de demander aux salariés de fournir des factures pour des achats supérieurs à 15 €. Ce n'est pas une règle URSSAF. Même chose pour les couples travaillant à Generali : l'URSSAF accepte, avec un plafond, que le mari et la femme bénéficient des mêmes prestations.

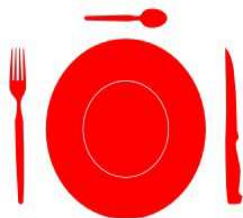


Consultez le site URSSAF : c'est gratuit 😊

### RESTAURATION : À LA DIÈTE !

Depuis le 5 novembre, EUREST est devenu le prestataire RESTAURATION au siège. De nombreux dysfonctionnements ont été constatés, dont le principal est le non-respect du cahier des charges. Les élus **UNSA Generali** ont été sollicités par un grand nombre de salariés et nous avons demandé à la direction qu'elle résolve les problèmes au plus vite car la restauration est très importante.

La DET est intervenue pour que le cahier des charges soit respecté et que tous les problèmes soient résolus dans les meilleurs délais. A priori cela serait en train de rentrer dans l'ordre. **N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez encore des anomalies.**



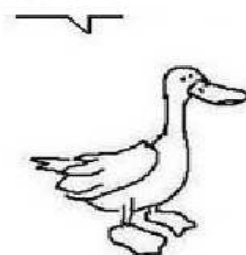
### BONS CADEAUX DE NOEL :

**Le CE a distribué des bons cadeaux aux salariés en 2017 avec obligation pour les salariés de passer par la plateforme de KALIDEA.**

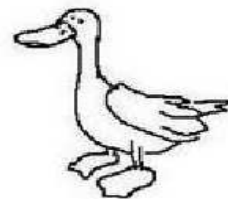
**RÉSULTATS :** de nombreux salariés nous ont contactés et ont préféré des bons « papier » que les élus UNSA ont obtenu après d'âpres négociations avec le bureau du CE. Mais KALIDEA a retenu 6 € sur ces chèques papier. Et malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas le montant séquestré par KALIDEA ni la manière dont les salariés pourront récupérer ces 6 € sans frais.

**En 2018 les salariés ont reçu des chèques papier. Merci l'UNSA !**

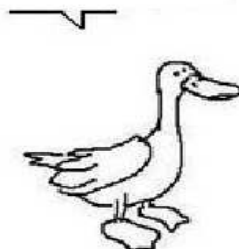
*C'est quand la distribution des bons Noël ?*



*Le 27 novembre 2018*



*Le repas de Noël ?*



*Le 13 décembre 2018*

